

FORMATION

Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel

Format d'intervention

 Mixte

Mode d'intervention



Intra

Votre secteur d'activité

S Santé **M** Médico-Social

T Territorial

Vous êtes

Directeur(trice), Directeur(trice) des ressources humaines, membre de l'encadrement, d'un pôle médico-social ou d'un groupe de travail sur les addictions, acteur(trice) de prévention des risques professionnels (conseiller(ère) prévention, médecin, membre du CST/CSE)

Date et lieu



Sur demande

• 1 jour : 09h00 – 17h00

Réservé à nos clients assurance

Référence OV69

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Appréhender** le contexte réglementaire des consommations au travail et répercussions sur la responsabilité juridique de chacun.
- **Savoir gérer** une situation d'urgence (ébrioité, ...) au travail.
- **Déployer** une démarche de prévention structurée et pertinente.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis. Il est néanmoins conseillé de suivre le module e-learning « Comprendre les addictions en milieu professionnel ».

INTERVENANT

Formation animée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en prévention des risques professionnels et addictions.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Quiz, exercices, vidéos de mise en situation, Large temps dédié aux échanges et retours d'expériences des stagiaires et formateurs Mises en situation et jeux de rôle pour apprendre à aborder, avec les agents, leurs difficultés. Approfondissement des connaissances introduites dans le module E-learning.

PROGRAMME

S'approprier la stratégie et les outils d'une démarche de prévention

1. Les addictions : rappel des principales notions ;
2. La légitimité d'intervention de l'employeur en matière d'addiction ;
3. Rôle et responsabilité dans la gestion des conduites addictives dans le milieu du travail ;
4. Le poids des représentations sociales au travail et en dehors ;
5. La communication : lever les tabous et les préjugés ;
6. Identifier les règles à mettre en place : dépistage, limites de consommation, sanctions
7. Le rôle central du management : identifier et alerter, conduire un entretien avec un agent en difficulté ;
8. La coordination avec la médecine professionnelle, les structures de soins et d'accompagnement ;
9. Anticiper le ré-accueil et le retour au poste.

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -
335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le
n° 24180125318 auprès du Préfet de région